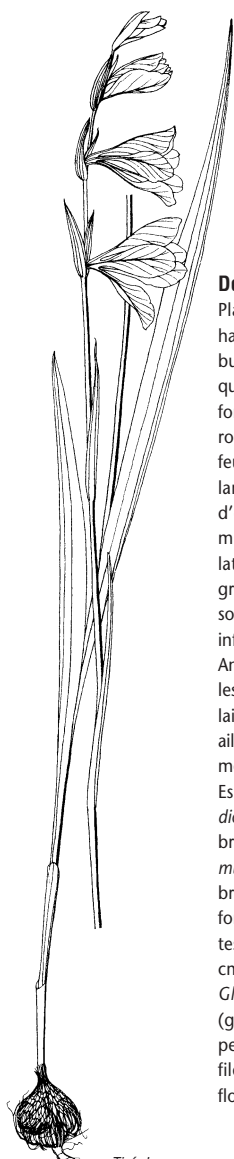


EN *Gladiolus palustris* GAUDIN – Glaïeul des marais – Iridaceae



Tiré de
HESS & AL. 1976-1980

Description

Plante de 30-60 cm de haut, partie supérieure du bulbe entouré d'une tunique de fibres entrecroisées formant des mailles arrondies-polygones. Tige feuillée. Feuilles linéaires-lancéolées (en forme d'épée), larges de 5-10 mm, ± distiques. Epi unilatéral de 3-8 fleurs. 6 grands tépales pourpres soudés à la base, péricône infondibuliforme incurvé. Anthères plus courtes que les filets. Capsule triloculaire polysperme, graines ailées. Floraison 6-7. Chromosomes $2n = 60$.

Espèces semblables: *Gladiolus imbricatus* L. (g. imbriqué) et *Gladiolus communis* L. (g. commun), fibres du bulbe ± parallèles formant des mailles étroites, feuilles larges de 1-2 cm, épi plus compact. *Gladiolus italicus* MILL. (g. d'Italie), anthères un peu plus longues que les filets, graines non ailées, floraison 4-5.

lentis-Molinietum GÖRS 79 et *Cirsio tuberosi-Molinietum arundinaceae* OBERD. et PHIL. ex GÖRS 74). Il apparaît aussi dans des variantes à sécheresse périodique de *Mesobromion erecti* BR.-BL. et MOOR 38 em. OBERD. 57.

Milieu naturel: 2.3.1

Valeurs indicatrices: F4wR4N2H5D5L4T4K3.

Particularités de l'espèce

Ce glaïeul est un géophyte à bulbe. Les fleurs s'épanouissent l'une après l'autre; elles commencent par un stade mâle puis passent à l'état hermaphrodite en développant le style. La fluctuation d'humidité semble être l'un des facteurs les plus déterminants pour la présence de l'espèce. Si le biotope est constamment mouillé ou durablement sec, ce glaïeul disparaît à moyen terme sous la pression de la concurrence. Dans les prairies à molinie du Lac de Constance, il y a nettement moins d'individus qui fleurissent les années d'inondations que les années à régime hydrique moyen. Ce glaïeul a souvent été déterré pour être transplanté dans des jardins. Il n'est donc pas toujours possible de savoir si les populations sont spontanées ou non; la provenance du matériel n'est souvent pas claire. La plante produit chaque année un nouveau bulbe, qui est résistant à la sécheresse. Selon d'anciennes croyances la tunique du bulbe en cote de mailles rendait invulnérable, ce qui pourrait bien avoir contribué localement à l'extermination de l'espèce. La culture est facile à partir de bulbes.

Distribution générale et menaces

Cet élément européen préalpin-subméditerranéen-(sub)continental a son centre de répartition dans le sud-est de l'Europe. Pour le nord des Alpes, il apparaît en France orientale (à l'est du sillon Rhône-Saône), Allemagne méridionale et orientale (sporadique à l'est), République tchèque, Slovaquie et Pologne (par stations isolées). Au sud une aire en ruban suit le pied sud des Alpes à partir de l'Appennin (I) jusqu'en Autriche et en Hongrie. Dans les Balkans l'espèce est un peu plus répandue et s'étend au sud jusqu'en Bulgarie occidentale et en Albanie. Des populations très isolées se rencontrent jusqu'en Biélorussie, en Russie et en Ukraine. *Stations les plus proches*: Haute-Savoie (p. ex. Annemasse, Margencel, Sciez), Ain (p. ex. Echaillon, Oyonnax, Apremont, Nantua), Jura (Chevry, Viremont), nord de l'Alsace (Benfeld, Osthouse) (F), région du Lac de Constance (Wollmatingerried à Constance, Stockenweiler, Rickenbach), avant-pays alpin bavarois (p. ex. environs de Füssen) (D), plaine du Rhin du Vorarlberg (p. ex. Bangs) (A), Schwabbrünner- et Rugeller Riet, Triesen (FL), pied sud des Alpes

(p. ex. Croppo dans le Trontano et Vogogna dans la Valle d'Ossola, Val Solda, peut-être Grigna) et quelques vallées du sud des Alpes (p. ex. Tyrol du sud) (I). D'autres stations (non mentionnées ci-dessus) ont été signalées à différents endroits, mais soit la détermination est incertaine soit il s'agit de populations introduites (et temporaires).

Menaces: En Europe, l'espèce a regressé et est gravement menacée à maints endroits. En France elle est «seulement» menacée, en Italie et en Bulgarie elle n'est pas encore menacée.

Statut de protection

CH: Liste rouge, protection intégrale; F, D, FL, (A), (I).

Distribution et menaces en Suisse

Autrefois le glaïeul des marais était sporadique (parfois introduit) à basse altitude: canton de Genève, Sion (VS) et basse plaine du Rhône (VD, VS), Yverdon (VD), Sempach, Ermensee, Gelfingen (LU), Alpnachersee (NW), littoral du Lac de Zoug (ZG), Dietikon, Wetzikon (ZH), Stein am Rhein (SH), Eschenz et Gottlieben sur l'Untersee (TG), nombreuses localités dans la plaine du Rhin de Bonaduz (GR) à Thal (SG), Tessin (Balerna, Meride, Monte Generoso, San Salvatore, Denti della Vecchia, Borgnone, Ponte Brolla, Avegno, Maggia et Mergoscia). Pour le Tessin on ne sait pas toujours s'il s'agissait de *G. palustris* ou de *G. imbricatus*. Toutes les populations des cantons du Valais, du Tessin et de Lucerne se sont éteintes. Les cantons de Thurgovie et des Grisons n'en possèdent plus qu'une. Aujourd'hui il n'existe plus de populations autochtones qu'à Présinge (GE), à trois endroits près de Buchs et Wartau dans la plaine du Rhin saint-galloise et à Bonaduz (GR). Aux Grangettes et à l'embouchure du Rhône (VD), au Kaltbrunner Riet (SG) et au Neeracher Riet (ZH) l'origine est incertaine; à Boppelsen (ZH), Flawil (SG) et Ermatingen (TG) l'espèce a été introduite. Des stations sont possibles mais restent à contrôler à Baar (ZG) et au Pfäffikersee (ZH). *Menaces*: Par le fait des améliorations foncières et des changements de mode d'exploitation, l'espèce a presque disparu et se trouve aujourd'hui fortement menacée. Des souches de provenance parfois inconnue ont été introduites à certains endroits qui ne sont pas des stations anciennes.

Evolution des populations: fort recul, modéré ces vingt dernières années – récemment quelques introductions.

Responsabilité

La Suisse a une responsabilité moyenne à l'échelle internationale.

✂ Christoph Käsermann

Menaces

- améliorations foncières, drainages
- abandon de la fauche de litière, envahissement par le roseau, embroussaillage
- fauche trop précoce
- boisements compensatoires, plantations de peupliers carolins
- eutrophisation
- cueillette, arrachage
- introductions inappropriées (p. ex. de provenance étrangère)
- rareté et isolement des populations

Mesures

- protection de toutes les zones humides encore existantes; maintien d'un régime hydrique adéquat (réglable entre autres par les anciens fossés de drainage); éventuellement réhumidifier localement
- maintien de la fauche traditionnelle (contributions écologiques); débroussaillage au besoin
- faucher le plus tard possible, au plus tôt en octobre ou mieux en hiver, au moins tous les 2 ans
- pas de plantation en zone humide
- vaste zone tampon sans fumure
- panneaux d'interdiction de cueillette; interdiction d'accès dans certaines stations
- ne réintroduire qu'après une évaluation du besoin, une planification soignée et sous contrôle scientifique; suivi de l'efficacité des mesures
- protection (plan de zones); contrôles réguliers; carrés permanents; cartographie détaillée (1:250)

Bibliographie

- HESS, H.E., E. LANDOLT & R. HIRZEL (1976-1980): *Flora der Schweiz und angrenzender Gebiete*. 3 vols, 2690 pp. 2. ed., Birkhäuser Verlag, Basel.
- PEINTINGER, M. (1990): Bestandesschwankungen bei seltenen Pflanzenarten in Pfeifengraswiesen des westlichen Bodenseegebietes. *Carolinea* 48: 69-84.
- STEINGEN, S.E. (1988): Die Sumpf-Siegwurz (*Gladiolus palustris* GAUDIN) am Moosanger bei Füssen. *Ber. Bayer. Bot. Ges., Beih.* 59: 65-74.

EN *Gladiolus palustris* GAUDIN – Glaïeul des marais – Iridaceae

JU 1	PL 2	AN 3	AIO 4	AIE 5	AS 6
	EN	EN	EX	CR	EX

F	D	FL	A	I
V	2!/EN	E	2r!/EN	-r

Monde	CH
I	EN/E

